

Compte personnel de formation (CPF)

Que vous soyez salarié ou à la recherche d'un emploi...

... vous pouvez mobiliser votre **compte personnel de formation** pour financer votre préparation (formation ou accompagnement VAE) au DGC / DSGC ou licence CCA / master CCA à votre propre initiative :

créez vous-même votre compte qui sera actif tout au long de votre vie professionnelle (avec votre numéro de sécurité sociale), sur :

moncompteformation.gouv.fr

pour mobiliser votre CPF, **effectuez votre demande sur le site ci-dessus** en sélectionnant dans la liste des formations éligibles, le DGC / DSGC ou licence CCA / master CCA, ou l'accompagnement VAE (code 200) ;

les **premières heures CPF** (2015) seront enregistrées à la fin du 1er trimestre 2016, mais vous pouvez reporter votre solde d'heures de DIF dans votre compte et l'utiliser jusqu'à fin 2020 aux conditions du CPF.

Comment utiliser votre CPF ?

Que ce soit pour préparer le DCG ou le DSCG en formation ou en accompagnement VAE :

vous n'aurez pas besoin de l'accord de votre employeur ;

si vous souhaitez vous former hors temps de travail (cours à distance, cours du soir ou séances de regroupement),

vous aurez besoin de l'accord de votre employeur sur le contenu et le calendrier de la formation (seulement sur le calendrier pour l'accompagnement VAE) :

si vous souhaitez vous former sur le temps de travail (par exemple en cours du jour ou en cours renforcé, ou si votre CPF n'est pas suffisant pour couvrir le coût de la préparation, l'employeur pouvant abonder votre compte. Il peut être articulé avec le CIF, le plan de formation ou la période de professionnalisation. par mail à intec_fc@lecnam.net

Pour bénéficier d'un accompagnement VAE

si vous habitez la région parisienne, rendez-vous à la prochaine réunion d'information de l'Intec : [information ici](#) ; si vous habitez hors Ile-de-France, remplissez une [fiche contact](#), un conseiller VAE de votre région vous répondra.

CPF : comment ça marche ?

Le CPF est crédité automatiquement en heures à la fin de chaque année d'activité salariée (dans le secteur privé). Il est alimenté de 24 heures par année de travail à temps complet pendant 5 ans. Puis de 12 heures par année de travail à temps complet pendant 3 ans à concurrence de 150h. Votre compte reste actif pendant une période de chômage mais sans être crédité. Le CPF n'est pas alimenté pendant la période de chômage.

Se former avec le CPF

La demande doit être effectuée 120 jours avant le début de la formation.

Votre CPF et vous

Votre CPF vous suit et est mobilisable tout au long de votre vie professionnelle, quel que soit votre statut salarié ou demandeur d'emploi.

Refus de l'employeur

Votre employeur dispose de 30 jours pour opposer un refus. L'absence de réponse de sa part vaut acceptation.

Tarifs Intec

[consultez ici les tarifs de nos formations](#)

Plus d'infos sur le CPF

[consultez ici le site du CPF](#)

L'Intec de Paris

Toutes les informations et coordonnées utiles concernant [l'Intec de Paris](#)

Adresses utiles

Organismes professionnels, bureau des examens, toutes les [adresses indispensables](#) tout au long de vos études

Centres associés

Les [coordonnées des centres d'enseignement](#) en région parisienne, en province, dans les Dom-Tom et à l'étranger



LFC